

Les Ponts de Cé, le 30 juin 2021.

Mesdames, Messieurs les licenciés(es)
du Comité de Maine-et-Loire de Tennis de Table,

Le 11 juin dernier, vous avez été destinataires d'un courrier de Gilles Erb, le Président de la FFTT. Celui-ci vous a expliqué les efforts consentis par la Fédération pour relancer le Ping cet été. Il a bien précisé aussi que notre sport n'était pas suffisamment riche pour rembourser les licences.

La Ligue des Pays de la Loire et le Comité de Maine-et-Loire ne sont pas non plus en reste. Chacun, avec ses moyens, a également prévu un plan de relance et différentes aides. Concrètement, au niveau départemental, voici ce qui a été présenté aux clubs le 19 mai pour la saison 2021-22 :

- Aides à la licenciation
- Dotation de balles
- Mise à disposition gratuite d'éducateurs professionnels sur des stages d'été.

En tant que licencié(e) durant cette saison 2020-21, deux aides peuvent vous concerner :

➤ La licence traditionnelle parrainage (pour les hommes)

Réduction de 50% sur le coût de la licence* du parrain (licencié en 2020/21) et 25% du parrainé (non licencié en 2020/21) s'ils prennent leur licence en même temps entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021.

Sur la base tarifaire 2020-2021, le coût facturé sera le suivant (hors cotisation club) :

	tarif normal	tarif parrain	tarif parrainé
Seniors/Vétérans	63,40 €	31,70 €	47,55 €
Juniors	59,70 €	29,85 €	44,77 €
Minimes/Cadets	42,10 €	21,05 €	31,57 €
Poussins/Benjamins	38,40 €	19,20 €	28,80 €

➤ La licence féminine

Pour relancer la féminisation, la licence promotionnelle* est gratuite et la licence traditionnelle* est à moins 50% tout au long de la saison (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022).

* parts fédérale, régionale et départementale

Les bénéficiaires des aides devront participer à au moins une compétition individuelle suivant leur âge (tour de Circuit P/B, tour de Tournoi Jeune, Open ou Critérium Vétérans, Critérium Sport dans l'Entreprise, tour de Tournoi adulte de secteur, tour de Critérium Fédéral) durant la saison.

Les clubs ne pouvant pas intervenir sur la licence (parts fixes FFTT, Ligue, Comité), c'est uniquement sur la cotisation qu'ils peuvent fonctionner et se développer.

La majorité des clubs feront eux aussi un effort pour la saison prochaine en octroyant des réductions plus ou moins importantes en fonction de leur réserve financière.

N'oubliez pas que les clubs sont des associations à but non lucratif et non des structures commerciales.

En prenant une licence, vous avez des droits et des devoirs et vous adhérez à des valeurs.

Pour que le bruit de la petite balle résonne à nouveau dans toutes les salles du département, ressortez votre raquette, venez nombreux avec votre famille et vos amis pratiquer le Ping dans votre club préféré.

Pour les compétiteurs, plusieurs clubs du département organiseront des tournois durant l'été : Vernantes (le 3 juillet), Etriché-Champigné tous les mardis de juillet/août, St-André-de-la-Marche tous les vendredis de juillet, Angers St-Léonard certains vendredis d'août...

N'hésitez-pas à vous inscrire !

Bel été à toutes et tous et bonne reprise pongiste !

« Régalez-vous avec le Ping en Anjou »

Claude TROISPOILS,
Président du Comité de Maine-et-Loire de Tennis de Table